MAIRIE DE

SAISSAC

Code Postal : 11310 Téléphone 68 24 40 22



Objet :

Le

INFORMATION

Un arrêté interministériel du 6 juillet 2020 portant reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle a été publié au Journal Officiel du 29/07/2020 pour le phénomène Inondations du 10 et 11 mai 2020 pour la commune de Saissac.

L'article A 125-1 du code des assurances (obligation de l'assuré) impose : "L'assuré doit déclarer à l'assureur ou à son représentant local tout sinistre susceptible de faire jouer la garantie dès qu'il en a connaissance et au plus tard dans les dix jours suivant la publication de l'arrêté interministériel constatant l'état de catastrophe naturelle."

